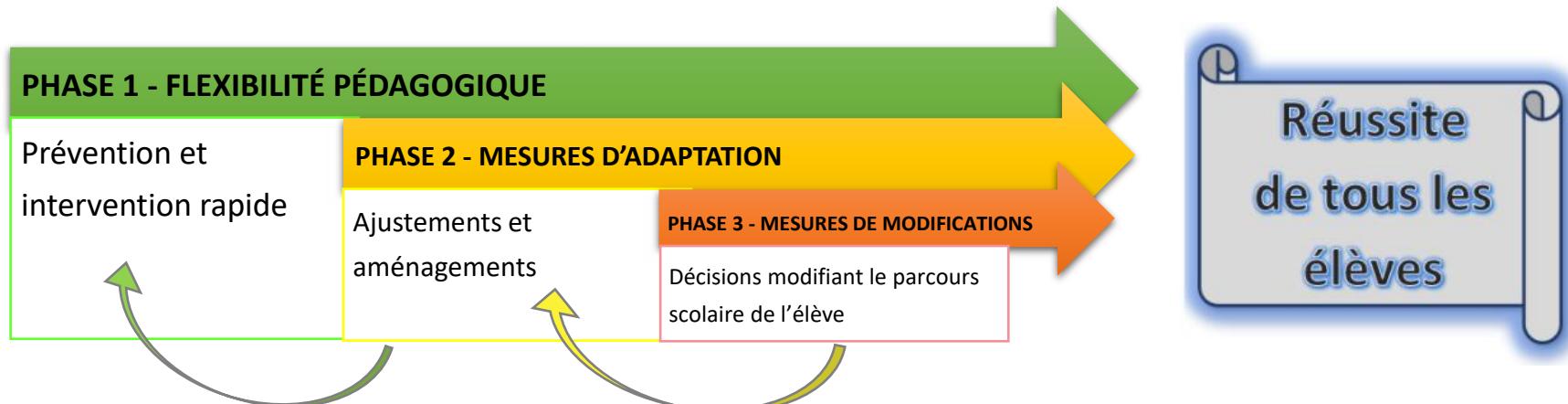


DÉMARCHE DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION GRADUÉE

Objectifs de la démarche : Offrir aux établissements du centre de services des Draveurs un protocole, une démarche graduée de prévention et d'intervention auprès de tous ses élèves, mais spécifiquement auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

- La démarche permet d'évaluer l'impact des décisions prises, pour les élèves, sur leur parcours scolaire à court, moyen et long terme.
- Cette démarche est largement soutenue par les données probantes et actuelles quant aux pratiques efficaces favorisant la réussite de tous les élèves ;
- Les documents proposés sont monitorés en continu par une équipe de travail collaboratif multidisciplinaire du service des ressources éducatives ;

UNE DÉMARCHE EN 3 PHASES



PHASE 1 : FLEXIBILITÉ PÉDAGOGIQUE — PRÉVENTION ET INTERVENTION RAPIDE**A. PLANIFIER UN ENSEIGNEMENT UNIVERSEL EFFICACE**

➤ Connaitre les [savoirs essentiels priorisés](#) et les [résultats d'apprentissage attendus](#) tels que déterminés en équipe collaborative au sein de l'école.

➤ [Planifier les séquences d'enseignement et d'apprentissage](#) :

- Clarifier les cibles ;
 - Que voulons-nous que les élèves apprennent ?
- Clarifier les attentes ;
 - Comment saurons-nous qu'ils ont appris ?
- Clarifier les stratégies à prioriser.
 - Qu'allons-nous faire avec ceux qui auront appris ?
 - Qu'allons-nous faire avec ceux qui n'auront pas appris ?

➤ Utiliser des [pratiques pédagogiques efficaces](#) :

- Mettre en place des [moyens de l'ordre de la flexibilité pédagogique](#) ;
- [Évaluer en cours d'apprentissage](#), pour servir l'apprentissage ;
- Ajuster les pratiques en fonction des observations et des cibles priorisées.

**B. AJUSTER LES PRATIQUES UNIVERSELLES**

➤ Mettre en place des [pratiques collaboratives](#) au sein des équipes niveaux pour analyser les [traces](#) récupérées en cours d'apprentissage :

- Faire les [portraits de classes](#) à la suite de l'analyse des traces ;
 - Combien ont appris et combien n'ont pas appris ?

Ajuster les séquences d'enseignement et d'apprentissage et la rétroaction en fonction des constats réalisés à la suite de l'analyse des traces ;

- Est-ce que les [cibles](#) étaient claires ?
- Est-ce que les [critères d'évaluation](#) étaient explicites ?
- Quelles stratégies ont eu le plus d'impact sur le progrès et la réussite des élèves ?
- [Que planifions-nous](#) pour ceux qui ont appris ?
- [Que planifions-nous](#) pour ceux qui n'ont pas appris ?

Poursuivre les [séquences d'enseignement et d'apprentissage en spirale](#).

**C. AJUSTER LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES ÉLÈVES QUI N'ONT PAS ATTEINT LES CIBLES**

➤ [Collaborer de façon informelle](#) avec [divers partenaires](#) :

- Expérimenter les stratégies et, s'il y a lieu, les mesures d'adaptation suggérées.

➤ Solliciter la [collaboration formelle](#) de [divers partenaires](#) :

- Remplir le formulaire « prévention et intervention rapide » ([obligatoire 1](#));
- Expérimenter les stratégies et, s'il y a lieu, les mesures d'adaptation suggérées pendant un [certain temps](#).

➤ Documenter, à l'aide du formulaire [synthèse de la situation de l'élève](#), la réponse aux interventions ou aux mesures d'adaptations expérimentées, s'il y a lieu.



La situation de l'élève s'améliore : retournez à l'étape précédente

Les difficultés de l'élève persistent ou les mesures d'adaptation doivent être maintenues, entamez la [phase 2](#)

PHASE 2 : MESURES D'ADAPTATION — AJUSTEMENT ET AMÉNAGEMENT



A. FAIRE LE POINT SUR LA SITUATION DE L'ÉLÈVE

- Mettre à jour le formulaire [synthèse de la situation de l'élève](#).
- [Réfléchir à savoir si les besoins de l'élève révèlent que la phase 2](#) doit être entamée ou que le retour à la phase 1 est préférable.
- Demander une rencontre du [comité d'intervention](#), au besoin.
 - Remplir le formulaire « demande de rencontre du comité d'intervention » ([obligatoire 2](#)).



B. ÉLABORER OU MODIFIER LE PLAN DE SOUTIEN

- Participer à la rencontre du [comité d'intervention](#) :
 - Présenter les traces documentant la progression de l'élève ;
 - Valider si toutes les mesures de flexibilité ont été mises en place ;
 - Valider si les mesures d'adaptation expérimentées à la phase 1 doivent être maintenues pour favoriser la stabilité ou la progression de l'élève ;
 - Identifier les difficultés qui persistent et qui nécessitent la mise en place d'autres mesures.

La situation de l'élève révèle le besoin de retourner à la [phase 1](#)



La situation de l'élève révèle le besoin d'élaborer ou de modifier un [plan de soutien](#) ou un [plan d'intervention \(PI\)](#)

N.B. Garder la trace des recommandations du [comité d'intervention](#) :

- Remplir le formulaire « rencontre du comité d'intervention » ([obligatoire 3](#)) ;
- Annexer les [outils de consignation](#) et de suivi pertinents.



C. FAIRE LE MONITORAGE DU PLAN DE SOUTIEN

- Mettre en œuvre les mesures inscrites au plan de soutien ou au PI pendant une [durée suffisante, une fréquence suffisante et avec une intensité suffisante](#).
- Documenter la réponse aux interventions ou aux mesures d'adaptations expérimentées.



La situation de l'élève s'améliore : planifiez l'[estompage](#) des mesures d'adaptation
[Exemples](#)

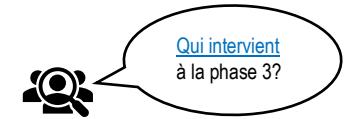
La situation de l'élève se stabilise : maintenez les mesures d'adaptation
[Exemples](#)

La situation de l'élève ne s'améliore pas...

Réviser le plan de soutien ou le PI :
Ajuster les objectifs
Cibler d'autres mesures d'adaptation

Les difficultés de l'élève persistent, entamez la [phase 3](#)

PHASE 3 : MESURES DE MODIFICATION — DÉCISION MODIFIANT LE PARCOURS SCOLAIRE DES ÉLÈVES



A. SE PRÉPARER À LA RENCONTRE DU COMITÉ D'INTERVENTION

› Préparer la révision de la situation de l'élève :

- Regrouper les [outils de consignation](#) complétés, par les intervenants impliqués, au cours des phases précédentes.
- Ajuster la [synthèse de la situation de l'élève](#) à la lumière de l'ensemble des traces recueillies au cours des phases précédentes.

› Demander une rencontre du [comité d'intervention](#) :

- Remplir le formulaire « demande de rencontre du comité d'intervention » ([obligatoire 2](#)) ;
- Cocher le motif A, « révision de la situation de l'élève ».

› Planifier la collaboration des [partenaires internes et externes](#).



B. ANALYSER LES MESURES ET LES PARCOURS POSSIBLES

› Participer à la rencontre du [comité d'intervention](#) :

La situation de l'élève révèle le besoin de retourner à la [phase 2](#)



La situation révèle le besoin de cibler une ou des [mesures exceptionnelles](#)

› Évaluer l'impact des mesures envisagées sur le parcours scolaire de l'élève ;

Mesures exceptionnelles

- [Évaluation par un professionnel](#)
- [PSII](#)
- [Modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ](#)
- [Fréquentation d'une classe spécialisée](#)
- [Redoublement](#)
- [Prolongation du temps de fréquentation au préscolaire ou du primaire](#)
- [Réduction du temps de fréquentation au primaire](#)
- [Fréquentation à temps partiel](#)
- [Fréquentation à domicile](#)
- [Arrêt de fréquentation](#)
- [Changement de programme](#)
- [Retrait d'une mesure](#)

› Planifier la rencontre École-Famille-Communauté (É-F-C).

N.B. Gardez la trace des recommandations en remplissant le formulaire « rencontre du comité d'intervention » ([obligatoire 3](#))



C. PRENDRE LES DÉCISIONS EN COLLABORATION

› Tenir la rencontre É-F-C pour prendre une décision concertée :

- Présenter la mise à jour de la situation de l'élève ;
- [Présenter les différentes mesures envisagées et les impacts associés](#);
- Discuter et décider de la ou des mesures à privilégier;
- Consigner la ou les mesures et les objectifs à mettre en place au PI.

› Établir un [plan de suivi](#) et [faire le monitorage](#) des mesures exceptionnelles mises en œuvre.

Mettre en œuvre et documenter l'impact de la ou des mesures exceptionnelles

Ajouter, maintenir ou retirer la ou les mesures exceptionnelles selon l'évolution de la situation de l'élève.

Évaluer l'impact de la ou des mesures exceptionnelles à la lumière des [critères de suivi établis](#).